

## Secteur La Haye

Doville | La Haye | Montsenelle  
Neufmesnil | Saint-Nicolas-de-Pierrepont  
Saint-Sauveur-de-Pierrepont | Varenguebec

## Secteur Lessay

Bretteville-sur-Ay | Crêances | Geffosse  
La Feuillie | Laulne | Lessay | Millières  
Pirou | Saint-Germain-sur-Ay  
Saint-Patrice-de-Claids | Vesly

# Mon Guide de Tri

2021

+ de Tri  
- de Gâchis      - de Déchets

Service Déchets

02 33 45 50 50 - [dechets@cocm.fr](mailto:dechets@cocm.fr)

Communauté de Communes



| [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr)

Plus d'infos ?

[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



# Dans mon sac jaune

## je mets tous les papiers et tous les emballages

**Vidés**

mais non lavés !

**Aplatis**

mais non imbriqués !



### Bouteilles et flacons en plastique

Bouteilles d'eau, de sirop, d'huile en plastique, bidons de lessive, flacons de shampoing...



### Briques alimentaires

Briques de soupe, de jus de fruits, de lait...



### Emballages métalliques

Boîtes de conserve, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop, aérosols de laque, capsules de bière, de café...



### Emballages en carton

Boîtes de céréales, de pizza, d'oeufs, cartons de maintien...



### Pots, boîtes et barquettes

Barquettes de viande ou de poisson, de glace, de beurre, de yaourt...



### Sacs, sachets et films en plastique

Sachets de surgelés, film plastique de pack de boisson, film étirable, blister de journaux, sacs de croquettes...



### Papiers et impressions

Journaux, prospectus, cahiers, enveloppes, sachets de pain, de fruits et de légumes, papier cadeau...



**Ces déchets sont interdits dans le sac de tri. Votre sac de tri ne pourra pas être collecté s'il en contient.**

Restes alimentaires, mouchoirs, couches, masques, vêtements, chaussures, gants, jouets en plastique, verre...

### Les bons gestes

Je mets **les papiers entiers**, même souillés, sans les déchirer ni les froisser. J'enlève le **blister des journaux et des magazines**. Pour faciliter la collecte, je dépose **mon sac jaune** à côté de **mon bac** à ordures ménagères.



### Où retirer mes sacs ?



Les **sacs gris d'ordures ménagères** et les **sacs jaunes de tri sélectif** sont disponibles gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile à la mairie de votre commune ou aux pôles de proximité de la Communauté de Communes (La Haye, Lessay ou Périers). **Attention**, il est interdit d'utiliser ces sacs pour les déchets verts ou pour aller en déchetterie !

**Plus d'infos ?**

[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)





# Dans mon *composteur*

je valorise mes déchets organiques



## Déchets de jardin

Feuilles, tontes de pelouse, fleurs, plantes et légumes coupés, tailles de haie, copeaux de bois...



## Déchets de cuisine

Epluchures de fruits et légumes, restes alimentaires, pain, marc et filtre à café, thé, coquilles d'oeufs, coquillages et fruits de mer...

**Vous ne pouvez pas composter ?**  
Ces déchets vont dans le sac gris !

Composés de nos restes alimentaires, les biodéchets représentent **un tiers des poubelles résiduelles** des Français. Cette matière organique peut être **valorisée de différentes manières** : le compostage permet de les transformer en une matière riche, semblable au terreau, utilisable au jardin. **Leur méthanisation** permet leur conversion en électricité !

**Vous souhaitez acquérir un composteur ?** Rendez-vous sur [www.cocom.fr](http://www.cocom.fr)



# Dans mon *sac gris*

je jette mes ordures ménagères



Litière, mégots de cigarette, rasoirs, brosses à dents...



Mouchoirs, gants, papier absorbant, masques...

Protections hygiéniques, couches, cotons démaquillants, lingettes...

Verre, piles, déchets verts, emballages, papiers...

Pensez à fermer vos sacs pour les déposer **la veille au soir** de la collecte, de manière visible et sur le **domaine public**.

Les sacs et bacs disposés sur le domaine privé ou attachés par un cadenas ne seront pas collectés !



## Pour tous les déchets

Déposer dans la nature, au pied d'un conteneur, abandonner ou brûler ses déchets est strictement interdit et est passible d'une amende.



# Dans le *conteneur à verre*

je mets en vrac



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



## Déchets interdits

Vaisselle cassée

Pensez à enlever vos **capsules et bouchons métalliques** ou en plastique, qui vont dans le sac jaune. Les **bouchons en liège** sont à déposer dans le sac gris.

Tous les emballages en verre se recyclent à l'infini.

Merci de les déposer vides mais non lavés.



# En déchetterie je jette

## Les bons gestes

Donnez les **objets en bon état** ou facilement **réparables** au gardien. Ils seront repris par l'association **Tri Tout Solidaire du Pays de Coutances** pour être remis en état et vendus dans leur boutique. Cette action limite le gaspillage et les tonnages à traiter.



Les autocollants vous permettant d'accéder aux déchetteries sont à retirer dans les mairies sur présentation d'un justificatif de domicile.



Objets en plastique, jouets, poussettes, tapis...

Canapé, table, chaises, lit, table de chevet, armoire, étagère...



Frigo, télévision, machine à laver, ordinateur portable, lecteur DVD...



Peintures, vernis, produits phytosanitaires, acides...

## Vous habitez le territoire Côte Ouest Centre Manche ?

Vous pouvez vous rendre dans l'une des trois déchetteries communautaires.

Les déchetteries à Créances, La Haye et Périers sont ouvertes tout l'année, sauf les jours fériés.

## Horaires des déchetteries communautaires

### Déchetterie à Créances

Parc d'activités de la Côte Ouest 50710 Créances

#### Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi	Fermée	13h30 à 17h00
Mardi	09h00 à 12h00	Fermée
Mercredi	09h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	09h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Dimanche	Fermée	Fermée

#### Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Lundi	08h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Mardi	08h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Mercredi	08h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	08h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Samedi	08h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Dimanche	Fermée	Fermée

### Déchetterie à La Haye

Zone Industrielle La Canurie 50250 La Haye

Lundi	Fermée	13h30 à 17h50
Mardi	Fermée	13h30 à 17h50
Mercredi	09h00 à 12h00	13h30 à 17h50
Jeudi	Fermée	13h30 à 17h50
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	09h00 à 12h00	13h30 à 17h50
Dimanche	Fermée	Fermée



Attention,  
l'heure  
de fermeture  
de la déchetterie  
correspond  
à l'heure  
de fin de  
déchargement !

### Déchetterie à Périers

Route de Carentan 50190 Périers

Lundi	Fermée	14h00 à 18h00
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	09h00 à 12h00	Fermée
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	09h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Dimanche	Fermée	Fermée

## Plus d'infos ?

[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



N°Vert 0 800 05 33 72

APPEL GRATUIT



# Textiles, linge et chaussures



Tous les TLC usagés (Textiles, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abimés.

## Où les déposer ?



> Dans un point d'apport volontaire identifié Refashion, anciennement EcoTLC.

Retrouvez le lieu de dépôt le plus proche de chez vous :

[www.refashion.fr/citoyen/fr/je-depose](http://www.refashion.fr/citoyen/fr/je-depose)

## Les bons gestes

En vue de leur valorisation, placez les vêtements et linges propres et secs, même usés, dans un sac fermé. **Attention** aux vêtements humides qui contamineraient le conteneur, rendant impropre à la réutilisation ou au recyclage l'ensemble des textiles présents !

Liez les chaussures par paires afin qu'elles ne soient pas séparées. Vous n'avez pas besoin de repasser les vêtements ou le linge.

## Et après ?

59 % des textiles déposés sont en bon état. Ils sont alors donnés aux plus démunis ou revendus à prix modique. Certaines associations effectuent aussi des travaux de réparation et les revendent pour générer de l'activité notamment pour les personnes en insertion et récolter des fonds pour leurs œuvres sociales. Les textiles usés sont repris par des opérateurs de tri industriel en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage. Par exemple, des paires de baskets permettent de créer une piste d'athlétisme !

## Plus d'informations ?

Refashion, anciennement EcoTLC, est l'éco-organisme des Textiles d'habillement, du Linge de maison et des Chaussures (TLC). Son rôle est de favoriser la valorisation des TLC usagés.

**Re\_fashion** [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)



Retrouvez l'association AFERE sur leur page Facebook ou leur site internet : [www.afere-manche.fr](http://www.afere-manche.fr)



**Mobilier**



Tous les meubles sont concernés quel que soit le type, le matériau, l'origine et l'état.

## Où les déposer ?

> Au dépôt de l'association « Tri Tout Solidaire » pour les meubles en état d'usage qui peuvent bénéficier d'une seconde vie !

Tri Tout Solidaire - 02.33.45.87.39  
14 rue du Haut Mesnil 50200 COUTANCES

> A la déchetterie pour les meubles usagés.

## Les bons gestes

Les éléments de décoration et de récréation (tapis, sanitaire, porte...) ne sont pas acceptés dans la benne mobilier. Ils peuvent être donnés à une association s'ils sont en bon état ou jetés dans la benne encombrants s'ils sont usagés.

## Et après ?

Les meubles en état d'usage sont revendus à moindre coût au sein de l'association « Tri Tout Solidaire ».

Les meubles usagés collectés dans la benne mobilier sont triés et envoyés vers des filières de valorisation. Les meubles sont démantelés pour être recyclés ou broyés afin d'être réutilisés ou valorisés énergétiquement :

- > les parties en bois deviennent des panneaux de particules
- > le plastique est broyé et transformé en billes pour fabriquer des tuyaux
- > les mousseuses des matelas sont réutilisées pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo
- > les rembourrages servent de combustibles dans les cimenteries...

## Plus d'informations ?

**Eco-mobilier** est l'éco-organisme agréé par le Ministère de l'Ecologie pour collecter, trier et recycler les déchets d'éléments d'ameublement. Cet organisme à but non lucratif est financé par l'éco-participation que nous versons lors de l'achat de meubles neufs.

**éco-mobilier**

[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

**Plus d'infos ?** [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



# Déchets d'équipements et électroniques



Votre machine à laver, lave-vaisselle ou télévision usagés en font partie. Parmi les DEEE (les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) il y a également les aspirateurs, les sèche-cheveux, les vidéoprojecteurs, les téléphones portables et les radiateurs électriques.

## Où les déposer ?

➤ **Au dépôt de l'association « Tri Tout Solidaire »** si vos appareils sont en bon état. Vous leur offrez ainsi une seconde vie tout en faisant un geste solidaire.

### ➤ En magasin :

Les magasins ont l'obligation légale de reprendre vos anciens équipements :

- **gratuitement et sans obligation d'achat** pour les petits appareils de moins de 25 cm ;
- **en échange** du même gros appareil acheté dans le magasin, y compris lorsque vous le faites livrer.

➤ **A la déchetterie** pour tous les DEEE usagés.

## Le saviez-vous ?

L'éco participation que nous payons lors de l'achat d'un nouvel appareil en magasin sert à financer la collecte, le recyclage et la dépollution des anciens appareils électriques et électroniques.

## Plus d'informations ?

**ecosystem**

recycler c'est protéger

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variées (tubes fluorescents rectilignes, lampes fluocompactes, lampes tubes et modules à LED, autres lampes à décharge), mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles **ne doivent pas être jetées avec d'autres déchets** (ordures ménagères, bouteilles en verre...).

## Où les déposer ?

➤ **En magasin** : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients !

➤ **A la déchetterie**.

## Le saviez-vous ?

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe !

## Plus d'informations ?

**ecosystem**

recycler c'est protéger

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous, pour en apprendre plus sur le recyclage des lampes...



Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables et la batterie de votre ordinateur portable.

## Où les déposer ?

➤ **En magasin**

➤ **A la déchetterie**

## Les bons gestes

On trouve en moyenne 106 piles dans un foyer français. Les recycler permet d'éviter de gaspiller des ressources naturelles rares, de produire des alliages et métaux utilisés dans de nombreuses industries, de limiter tout risque de pollution.

## Et après ?

Recycler ses piles, c'est utile ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

## Plus d'informations ?



Pour connaître les points de collecte les plus proches : [www.jerecyclemespiles.com](http://www.jerecyclemespiles.com) | [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

**Plus d'infos ?** [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

# Déchets chimiques



Parmi les déchets chimiques, nous retrouvons la peinture, les herbicides, le white spirit mais aussi le mastic, l'antigel ou les fongicides. En effet, les déchets chimiques sont utilisés aussi bien dans le jardin que dans le bricolage ou lors de l'entretien de son véhicule.

Les déchets dangereux sont reconnaissables, ils portent les pictogrammes suivants :



Explosif



Gaz sous pression



Dangereux, nocif et irritant



Inflammable



Corrosif



Produit dangereux pour la santé



Comburant



Toxique



Polluant pour l'environnement

## Où les déposer ?

> A la déchetterie.

**Attention** : Les déchets chimiques sont à remettre au gardien.

## Le saviez-vous ?

34 726 tonnes de DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ont été collectées en France en 2018.

## Et après ?

Les déchets dangereux sont transportés vers des sites industriels de tri et de regroupement.

Selon leur type, ils sont ensuite :

> soit valorisés énergétiquement (chauffage, électricité...),

> soit recyclés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

## Plus d'informations ?

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques particuliers.

# Médicaments et déchets médicaux



Médicaments périmés, boîtes vides, compresses, seringues...

Autant de produits qui s'accumulent dans nos armoires à pharmacie et qu'il est bon de trier de temps en temps !

Les médicaments non utilisés, périmés ou non, sont à ramener en pharmacie.

Tous les pharmaciens sont tenus de récupérer vos médicaments non utilisés, **attention** toutefois d'exclure les compléments alimentaires, les cosmétiques ou les produits vétérinaires qui ne sont pas pris en charge par ce dispositif.

Quant aux déchets coupants, piquants et tranchants qu'utilisent certains patients en auto-traitement, ils sont à déposer dans une boîte à aiguilles fermée, disponibles gratuitement en pharmacie.

## Où les déposer ?

> Chez le pharmacien :  
**Attention** : les piquants, coupants et tranchants doivent être déposés dans une boîte à aiguilles fermée.



## Les bons gestes

Les emballages en carton vides et les notices sont à jeter dans le tri sélectif. Les blisters et plaquettes contenant encore des médicaments ne sont jamais à déposer dans le sac jaune. Les radiographies sont à déposer en déchetteries.

## Plus d'informations ?



Rendez-vous ci-dessous pour plus d'informations et pour connaître les points de collecte et pharmacies les plus proches.  
[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org) | [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

## Et après ?

Les médicaments contiennent des molécules chimiques actives qui peuvent être potentiellement dangereuses pour l'environnement.

Une fois pris en charge par Cyclamed, ils sont éliminés dans des incinérateurs pour être détruits.

Les boîtes à aiguilles prises en charge par DASTRI sont elles aussi acheminées vers des centres de traitement où elles seront détruites.

L'incinération avec valorisation énergétique est privilégiée : leur pouvoir calorifique est 7 fois supérieur aux déchets ménagers !

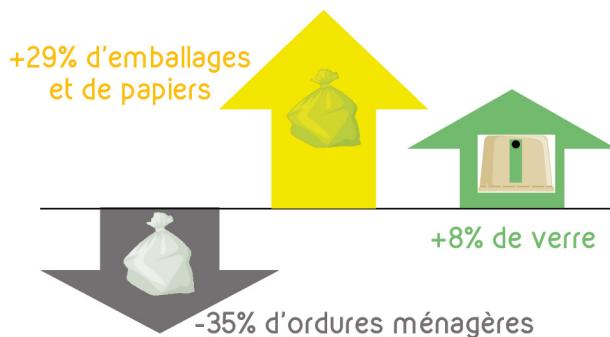
# Questions / réponses sur la Gestion des Déchets

## Sacs transparents (gris et jaunes), extension des consignes de tri, collecte au plus près du domicile... Pourquoi tous ces changements ?

Pour anticiper ! En effet, les coûts liés aux déchets non valorisables augmentent fortement, notamment la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, un impôt gouvernemental dont le montant atteindra 65 € la tonne en 2025 contre 25 € la tonne aujourd’hui. Il était nécessaire de l’anticiper dès à présent afin de limiter l’impact de cette augmentation sur la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères. Ces nouvelles modalités permettent également de réduire notre impact environnemental en augmentant la proportion d’emballages recyclables.

## Pourquoi changer les consignes et passer en sacs transparents au plus près du domicile, et pas en point d’apport volontaire ?

L’extension des consignes de tri permet de simplifier votre tri : tous les emballages et tous les papiers vont dans le sac jaune ! Pots de yaourt, barquettes, sachets de fromage... Autant de déchets qu’il serait fastidieux de déposer un à un dans le conteneur. Avec le sac jaune, vos emballages et vos papiers sont collectés directement au plus près de chez vous, pas besoin d’aller-retour au conteneur qui pourrait être un frein pour certains habitants. Seul le secteur de Périers a conservé les consignes de tri historiques et adoptera l’extension, obligatoire sur toute la France d’ici deux ans, dès que possible. En parallèle, les sacs transparents permettent un contrôle visuel rapide du contenu pour réduire les impacts économique et écologique liés aux défauts de tri car le traitement d’un déchet mal trié dans le sac jaune coûtera trois fois plus cher que s’il était correctement mis en sac gris. Ces nouvelles consignes ont déclenché un grand intérêt pour le recyclage cette année et les résultats sont d’ores et déjà visibles !



## Tous les emballages et tous les papiers se trient... vraiment ?

Depuis près de trente ans, des filières de recyclage se sont développées autour des emballages faciles à identifier pour chaque citoyen : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes et les emballages métalliques, alimentant ainsi des emplois et fournissant des matières premières recyclées à des industries en demande. Avec l’extension des consignes de tri, une grande diversité d’emballages en plastique arrive désormais dans les centres de tri et permet de développer de manière pérenne leur recyclage. Certains emballages peu ou pas recyclés jusqu’alors permettront de fournir de la matière aux recycleurs afin d’alimenter leurs ateliers de Recherche et Développement. Et ce n’est pas tout : là où l’extension des consignes a été mise en place, des emballages faisant partie des consignes historiques sont recyclés en plus !

## Pourquoi mélanger les emballages et les papiers ?

Car c’est plus simple pour vous et que les centres de tri ont évolué ! Ils disposent aujourd’hui de supports mécanisés et robotisés qui permettent de reconnaître plus facilement les matériaux et donc de séparer les différents plastiques, le métal, le papier, etc. Néanmoins, une partie du tri reste effectuée manuellement par des femmes et des hommes donc pensez à eux : ne mettez jamais d’objets coupants (verre, couteau ou autre), piquants ou potentiellement contaminés dans votre sac jaune !

## Recycler ses déchets, c’est bien. Mais réduire, c’est mieux non ?

Et oui ! Réduire ses déchets, c’est un acte citoyen du quotidien et de nombreuses astuces permettent de réduire notre empreinte carbone. A la boulangerie ou chez le primeur, j’utilise un sac à vrac en tissu. Je privilégie les produits locaux et de saison. Plutôt que de jeter mes objets, je réutilise, je troque ou je vends ! Mais les citoyens ne sont pas les seuls mis à contribution. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire prévoit de nombreuses mesures afin d’enrayer la production et l’utilisation industrielle de plastique : interdiction de la vaisselle jetable en plastique, déploiement de dispositifs de vrac chez les vendeurs, fin de l’utilisation des boîtes en polystyrène expansé, expédition des publicités et journaux sans blister, etc.

## Je suis collecté au bout de ma rue alors que mon voisin 200m plus loin est collecté devant chez lui, pourquoi ?

Le véhicule de collecte passe au plus près de chaque habitation afin d’offrir un service satisfaisant et équitable à l’ensemble des habitants. Or, certaines rues, trop étroites ou en impasses, représentent des dangers ou des contraintes techniques particulières qui ne permettent pas le passage de l’imposant véhicule de collecte en toute sécurité. Vos sacs gris et jaunes sont alors collectés en point de regroupement.



Plus d’infos ?

[WWW.COCM.fr](http://WWW.COCM.fr)